

Tri des biodéchets et collecte des ordures ménagères résiduelles

Visez la performance pour le tri des biodéchets

Vous avez dit odeurs désagréables, moucheron ou asticots ? Les trucs et astuces pour les éviter !

- Pour disposer du tri des biodéchets le plus agréable possible, la Communauté de Communes :
 - **met à mis à disposition un bioseau ajouré** qui permet une libre circulation de l'air afin de réduire les mauvaises odeurs ;
 - **procède au vidage des « tubes », conteneurs à biodéchets, une à deux fois par semaine** ; à cette occasion, ils sont systématiquement nettoyés et désinfectés.
- Mais vous, usagers, pouvez également contribuer à l'amélioration de votre geste citoyen au quotidien :
 - chez vous, **évitez de déposer des biodéchets trop humides (sauces, yaourts...)** ; les sacs kraft ne sont pas imperméables mais ont l'avantage d'être biodégradables et recyclables ; de plus, contrairement aux sacs biosourcés à base d'amidon de maïs par exemple, les sacs kraft résistent mieux au stockage ;
 - au point d'apport volontaire, **veillez à bien fermer votre sac avant le dépôt** afin de laisser le tambour le plus propre possible, fermez le tube après chaque utilisation et ramassez les déchets qui pourraient être tombés au sol.

Encore mieux que le point d'apport volontaire : le compostage !

Le compostage permet de valoriser et recycler vous-même vos déchets organiques en améliorant la fertilité de la terre de vos jardins ou de vos plantes en pot, sans produits chimiques. Un geste doublement bénéfique : vous réduisez les déchets produits et vous faites du bien à vos plantations. En plus, c'est facile et c'est gratuit !

La Communauté de Communes met à disposition des bons de réduction pour l'achat de composteur lors de certaines manifestations. Concernant les habitants de logements collectifs, la mise en place de composteurs partagés est en vogue, discutez-en avec vos voisins et votre syndicat. Les ambassadeurs du tri peuvent vous aider dans cette démarche.

Carte et badge... Qui fait quoi ?

Veillez à conserver précieusement les cartes et badges :

- Le badge permet l'entrée à la déchèterie à Blodelsheim et, dans le futur, à la nouvelle déchèterie intercommunale à Biesheim.
- La carte permet l'accès aux déchèteries à Biesheim, Dessenheim et Heiteren.
- La carte et le badge permettent l'accès au point vert d'Appenwihr pour les communes de Appenwihr, Hettenschlag et Logelheim, et à la déchèterie à Muntzenheim pour les communes de Artzenheim, Baltzenheim, Durrenentzen et Urschenheim.



Carte d'accès



Badge d'accès

Déménagement, que faire des bacs pour vos ordures ménagères résiduelles ?

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le bac est lié au logement. Si vous quittez votre logement, votre bac devra rester sur place. Seul le badge et/ou la carte est à retourner à la Communauté de Communes pour clôturer votre contrat. En cas de déménagement au sein du territoire : le bac reste affecté au logement, mais vous pouvez conserver votre badge et/ou carte, en nous signalant simplement votre nouvelle adresse. Le parc de bacs pucés est géré en direct par la Communauté de Communes.

Petit rappel : Le bac doit être présenté « poignée côté rue » pour en faciliter le ramassage.



Un problème d'étiquette ?

Les étiquettes « adresse » peuvent se décoller sur les bacs de certains usagers. Vous pouvez nous contacter afin que nous vous transmettions par courrier une nouvelle étiquette (à apposer en lieu et place de l'ancienne).

Vous pouvez également noter au marqueur votre adresse sur votre bac à l'arrière de celui-ci. Cela vous permet de distinguer votre bac de celui de vos voisins.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes :

- par téléphone au 03 89 72 56 49,
- par mail contact@paysrhinbrisach.fr,
- ou consulter le site internet www.paysrhinbrisach.fr



Contact presse :

Jessica THOMAS, chargée de communication

03 89 72 14 99

jessica.thomas@paysrhinbrisach.fr